



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	28	22
Date de la convocation		
27/03/2025		
Date d'affichage		
27/03/2025		

**Séance du 3 Avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 3 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme Stéphanie CHESSOUX, Maire.

**Présents :** tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, PETITJEAN Jérôme, DARRIBERE Patrick, PEREZ Christelle, SALLABERRY Muriel et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à DELPUECH Jean-Luc, CHESSOUX Stéphanie, COLOMES Olivier, GOYENECHÉ Olivier, DUBOS Christelle et MAÏS Jean-Michel.

**Absent(s) excusé(s) :** LAPENU Marie-José, BREVET Véronique, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien.

**Secrétaire de séance :** FRACCHETTI Bernard

**N°2025-04-03-08/21 Compte Administratif 2024 Camping Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du conseil approuvant le Compte de Gestion du Receveur,  
Vu l'avis du Groupe de Travail Camping réuni le 20 Mars 2025,  
Vu le document ci-joint,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Le Maire s'étant retiré) :**

- APPROUVE le Compte Administratif 2024 pour le budget Camping Municipal,
- CONSTATE les résultats de l'exercice
  - Exploitation : + 30 635,31 €
  - Investissement : + 10 955,58 €
- Avec les reports :
  - Exploitation : + 30 635,31 €
  - Investissement : - 19 763,74 €

A Labenne, le 4 Avril 2025  
Le Secrétaire de séance

  
Bernard FRACCHETTI  
(Landes)

  
Stéphanie CHESSOUX  
(Landes)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 09/04/2025  
Et publication et/ou notification le 09/04/2025